





1/ Actions locales 2023

- L'action **Coupons-sport** destinée aux enfants nés de 2006 à 2019 et aux adultes actifs finances (action soumise à conditions de ressources) a été envoyée à tous les agents le 21 mars 2023 : <u>Note coupon sport enfant</u> et <u>Note coupon sport adulte</u>. Date limite d'inscription le 10 avril 2023 minuit sur le formulaire *GALILEO enfant* et *GALILEO adulte*.
- Programmation d'une **sortie actifs-familles** « au Futuroscope » prévue le samedi 30 septembre 2023. La note pour les inscriptions sera envoyée à tous les agents finances au mois de juin prochain.
- Reconduction de la convention passée avec un psychologue clinicien pour une prise en charge gratuite de 3 séances maximum dans l'année et désormais limitée à deux années consécutives : *Fiche consultations psychologiques 2023*. 45 consultations ont ainsi été prévues en 2023 pour tous les agents du département qui en éprouveraient le besoin.
- A ce jour, la convention pour les consultations juridiques n'a pas été reconduite
- En complément de la conférence de l'action de prévention « sport et santé » présentée en 2022, la MGEFI programme cette année, en partenariat avec l'Action sociale, des ateliers d'activités physiques et de bien-être pour 60 personnes sur la journée entière du jeudi 28 septembre 2023 à l'Ethic étapes du Lac de Maine à Angers (Accueil café, repas du midi et goûter fourni 1/2 journée en autorisation d'absence et l'autre en congé).

2/ Spectacle de Noël le samedi 9 décembre 2023

Cette année, le spectacle intitulé « La Fabrik'à rêves » aura lieu le 9 décembre 2023 à 14 H 00 à la salle Athlétis des Ponts-de-Cé. Ce nouveau spectacle familial et interactif sera composé d'artistes de renom régionaux mêlant magie (Philippe Bonnemann), musique live (groupe Fo'plafonds) et cirque.

Pensez à réserver cette date dès maintenant sur votre agenda!

La note concernant l'ouverture de la campagne de commande de jouets, abonnements ou cartes cadeaux pour les enfants de 0 à 12 ans ainsi que l'inscription au spectacle de noël sera envoyée aux agents avant les vacances d'été.

3/ Aides à la parentalité

- Colonies de vacances avec EPAF: les inscriptions pour les colonies d'été sont terminées et près de 4500 enfants sont désormais affectés. Vous pouvez accéder au site en cliquant sur : EPAF. Changement de n° de téléphone du service adhérent : 01 71 89 68 00 (du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h)

A l'issue des colonies, n'oubliez pas de demander **la prime forfaitaire de transport**, mise en place en juillet 2019, suite à la suppression du point de départ d'Angers. Vous trouverez toutes les informations sur ce dispositif sur le site d'Epaf enfants – rubrique Transport ou en cliquant <u>ici</u>

- <u>L'ALPAF</u> (Association pour le Logement des Personnels des Administrations des Finances) propose aux agents des Finances, sous conditions de ressources, un prêt sans intérêt pour le logement d'un enfant étudiant ou une aide pour le logement d'un enfant étudiant. Les conditions d'obtention de ce prêt et de cette aide sont disponibles sur Alizé en cliquant <u>ICI</u> et <u>ICI</u>

Ces actions s'adressent aux agents actifs du Ministère de l'Économie et des Finances et à leurs enfants.

- <u>SISE</u>: Subvention interministérielle pour séjours d'enfants = aide financière non remboursable versée aux agents pour le financement de dépenses d'hébergement dans des structures de loisirs ou de vacances, sous conditions de ressources et hors séjours EPAF. Pour toute information, consulter le site de la délégation sur le portail de l'action sociale (onglet Famille-enfance) : <u>ICI</u>
- <u>- Les Chèques Emploi Service Universels interministériels « garde d'enfant 0/6 ans : Lien pour effectuer votre demande de CESU : CESU 0-6 ans </u>
- <u>Les Chèques Emploi Service Universels ministériels « Aide à la parentalité 6/12 ans</u> : Lien pour effectuer votre demande de CESU : <u>CESU 6-12 ans</u>

4/ Service social - deux dispositifs à votre disposition

- <u>Conseil en économie sociale et familiale</u>: Les agents ont la possibilité de rencontrer une conseillère en économie sociale et familiale pour tous leurs projets (crédits, achats mobiliers et immobiliers) et leurs difficultés budgétaires (rachat de crédits, endettement, problèmes bancaires...). La demande de rendez-vous se fera auprès l'assistante sociale. Cliquez ICI pour en savoir plus.
- <u>Partenariat Finances France Victimes</u>: Tout agent, victime d'une infraction pénale dans sa vie privée ou dans sa vie professionnelle, a maintenant la possibilité d'être accompagné gratuitement par l'association France Victimes dans le cadre d'un partenariat avec notre Ministère pour être renseigné sur ses droits (comment déposer une plainte, se constituer partie civile, faire constater les dommages...) et pour bénéficier d'un accompagnement psychologique spécialisé.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, vous devez contacter l'assistante sociale. Cliquez ICI pour en savoir plus.

5/ Médecin du travail

Le médecin du travail pour le département du Maine-et-Loire est présent dans les locaux de la délégation de l'Action Sociale les mardis et mercredis.

Vous pouvez la contacter au 02 41 74 52 76 ou par mail : actionsociale.49@finances.gouv.fr

6/ Communication

Le Portail de l'Action Sociale des Ministères Économiques et Financiers est consultable de votre domicile en cliquant ICI

Vous trouverez toutes les informations concernant la restauration, le logement, la famille enfance, les vacances loisirs, l'accompagnement social et l'aide financière ainsi que les actualités de la délégation de Maine-et-Loire sur le lien suivant : délégation 49

Ces actions s'adressent aux agents actifs du Ministère de l'Économie et des Finances et à leurs enfants.

Délégation départementale de l'action sociale cité administrative Bâtiment C – Porte 6 49047 ANGERS CEDEX Tél. 02 41 74 52 71 /73 Messagerie : actionsociale.49@finances.gouv.fr

Bien cordialement La délégation de l'action sociale de Maine-et-Loire